

# La lettre du projet

## Spéciale Développement Durable

Bulletin interne n° 4 – octobre 2013

### POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU



La gestion optimisée de l'eau constitue une priorité à AURAL. Il s'agit d'œuvrer en amont et en aval de la consommation d'eau autant d'un point de vue écologique, économique que qualitatif.

Une politique de gestion de l'eau, constituant un engagement fort de l'établissement dans ce domaine, a ainsi été définie. Les trois grandes orientations de cette politique sont :

#### ➤ La maîtrise de la qualité de l'eau

Les objectifs poursuivis pour la maîtrise du risque infectieux sont de :

- Assurer le respect des normes de qualité pour l'eau à usage médical de la dialyse, selon des critères définis par les recommandations en vigueur ;
- Assurer le contrôle de la qualité des eaux distribuées ;
- Prévenir le risque lié aux légionelles.

#### ➤ La diminution de la consommation d'eau

Cet objectif suppose de :

- Développer une politique de réduction de la consommation d'eau (comportement des salariés et recherche de solutions et équipements hydro-économiques) ;
- Suivre les consommations d'eau ;
- Mener une réflexion sur le développement de solutions de récupération d'eau.

#### ➤ La maîtrise des effluents et des rejets

L'objectif de maîtrise des effluents est axé sur :

- L'analyse de la qualité des rejets ;
- La réduction des produits nocifs utilisés, en lien avec la politique des achats et les services utilisateurs.

- Effluents liés à l'hygiène et le confort du personnel (services administratifs) ;
- Effluents issus de l'entretien des locaux (services administratifs) ;
- Effluents liés aux soins d'hygiène et de confort des patients / du personnel (services de soins) ;
- Effluents issus du traitement de l'instrumentation (services de soins) ;
- Effluents issus de l'entretien des locaux (services de soins) ;
- Effluents liés à l'épuration extra-rénale : issus des générateurs de dialyse ;
- Effluents issus des centrales d'eau ;
- Effluents chimiques ;
- Effluents issus de l'entretien des bâtiments/espaces verts et équipements.

Les risques à prendre en considération sont : le risque biologique/infectieux et le risque chimique/toxique. Les risques identifiés sont décrits dans le document « Effluents : nature et risques » qui est consultable dans la Bibliothèque :

[\\SRVFC\bibliotheque\Développement\\_Durable\Démarc DD\EAU\Effluents\\_nature\\_et\\_risques\\_2013\\_07\\_18.pdf](\\SRVFC\bibliotheque\Développement_Durable\Démarc DD\EAU\Effluents_nature_et_risques_2013_07_18.pdf)

### LES REJETS : REGLEMENTATION APPLICABLE

En France, les établissements de santé dispose d'une autorisation de rejets au réseau public. C'est obligatoire pour les sites qui y sont raccordés. Parfois, des conventions de rejets peuvent être établies. Les rejets des établissements hospitaliers sont donc, comme les eaux usées domestiques, traités dans les stations d'épuration.



### LES EFFLUENTS LIQUIDES



#### \* Qu'est-ce qu'un effluent ?

Il s'agit de tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante. C'est-à-dire les eaux usées.

Cette année, une étude a été menée pour identifier la nature des effluents à AURAL et les risques qu'ils génèrent.

Les différents types d'effluents sont : les eaux pluviales, les effluents domestiques, les effluents hospitaliers et les effluents industriels.

11 catégories d'effluents ont ainsi été identifiées selon leur nature :

- Eaux des toitures (eaux pluviales) ;
- Eaux de ruissellement (eaux pluviales) ;



Une étude sur les rejets hospitaliers (projet MEDIFLUX) réalisée en 2008-2009 afin de quantifier la présence de résidus médicamenteux a notamment conclu qu'il n'y avait pas de nécessité de mettre en place un traitement spécifique pour les effluents sortant de l'hôpital.

Cependant la nécessité d'une rétention-neutralisation à la source, au niveau de certains services, des urines de patients traités avec des substances très toxiques (ex. : anticancéreux) ou à effet perturbateur endocrinien à faible dose (hormones) doit être étudiée : il s'agit de la gestion préventive du risque sanitaire.

Les différentes circulaires, décrets et règlements sanitaires départementaux précisent notamment qu'il ne doit pas y avoir de rejet de produits dangereux,

solides ou susceptibles d'amener le réseau public à une température de plus de 30°C et/ou un pH de plus de 8,5.

**EAU DE BOISSON POUR LE PERSONNEL\***

La Cellule Air et Eau a constaté que 4 fontaines à eau sont en location à AURAL : 1 au SIEGE, et 3 à BERGSON. Or des commandes de bouteilles d'eau sont régulièrement passées pour alimenter les salles de réunion-formation sur ces sites. Après un rapide calcul, il s'avère que le coût de la location des fontaines à eau est 3 fois plus élevé que celui de l'achat des bouteilles d'eau pour ces sites. En outre, un circuit de collecte et d'élimination est en place à AURAL pour les bouteilles d'eau vides.



L'eau du robinet est une eau potable, c'est-à-dire conforme aux exigences sanitaires définies par décret. Plus de 50 paramètres différents font l'objet d'une surveillance et sont régulièrement contrôlés.



Il a été décidé que les fontaines à eau seront supprimées dès que possible (2014/2015). L'eau en bouteille sera réservée aux personnes en réunion et aux personnes exposées à la chaleur (trajets, travaux extérieurs...).

En buvant de l'eau du robinet, l'impact environnemental est 1 000 fois moindre qu'en buvant de l'eau en bouteille.



\* Pour les patients en unité de dialyse, la consommation d'eau en bouteille n'est pas remise en question.

**LES ECO-GESTES (SALARIE CITOYEN !)**

**Gestes écolo**

- Je m'assure que les robinets sont bien fermés et ne gouttent pas ;
- Je repère et je signale les fuites d'eau au service technique (robinets, chasses d'eau) ;
- J'utilise de préférence le mode économique des chasses d'eau ;
- Je remplis au maximum le lave-vaisselle à chaque utilisation ;
- Je ne laisse jamais couler l'eau inutilement (quand je me lave les mains ou quand je fais la vaisselle).

**CONSOMMATION D'EAU 2012**

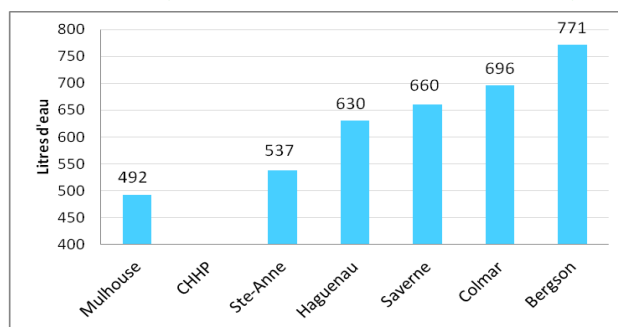


L'analyse des factures des fournisseurs d'eau, des carnets des centrales de traitement d'eau et des données d'activité permet de calculer différents indicateurs relatifs à la consommation d'eau.

Plus de 44 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés en 2012 pour un coût de presque 115 000 € HT.

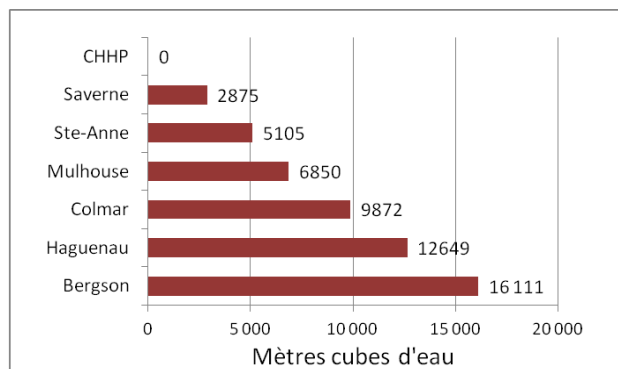


**➤ Consommation d'eau par séance de dialyse en 2012 (centrales de traitement d'eau)**



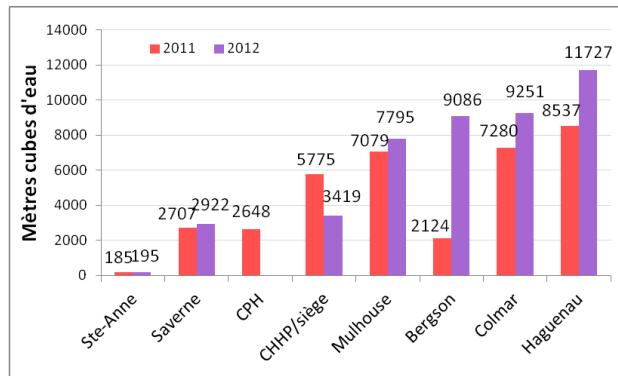
CHHP : données non disponibles.

**➤ Consommation 2012 des centrales de traitement d'eau**

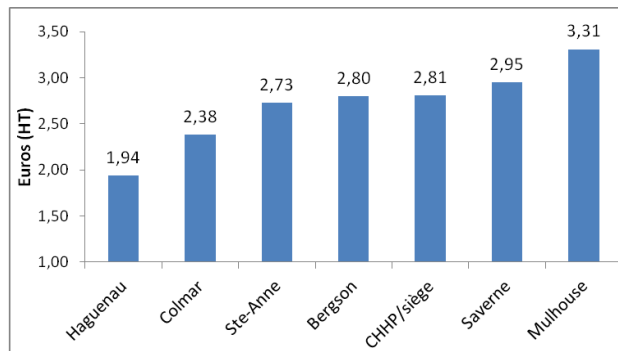


CHHP : données non disponibles.

**➤ Volumes d'eau facturés 2011/2012**



**➤ Coût HT du mètre cube d'eau facturé (€)**



**A suivre...**

Pour toute question sur les informations contenues dans ce bulletin, vous pouvez contacter Emilie FLUCKIGER, coordonnateur administratif.